

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2019

---

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1505)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par  
M. Colas-Roy, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la mort subite »,

les mots :

« l'arrêt cardiaque ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel